

Arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux dispenses et allègements de formation des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

18/12/2012

Cet arrêté met à jour l'intitulé de certaines diplômes dont l'obtention permet de bénéficier de dispenses et d'allègement de formation.